Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260612-2026060104AF-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU de l'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LANDEHEN

Date de convocation :
26 mai 2026
Affiché le 15 juin 2026
Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an **DEUX MILLE VING-SIX**, le **12 JUIN à 11 heures,** le bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nathalie TRAVERT LE ROUX.
Etaient présents : Madame Nathalie TRAVERT LE ROUX, Présidente, Madame et Messieurs, Philippe BOSCHER, Sébastien FLAGEUL, Marie-Claire HERVÉ, Mickaël ROUAULT, Jean-Yves POILVET, Gilles SOULABAILLE, Marc RUFFET,
Était absent excusé : Yohann BEUVE

DELIBERATION N° 2026- 02- 01– 04
TRAVAUX SUR CHEMINS D'EXPLOITATION

Madame La Présidente invite les membres de l'Association Foncière à faire le point sur **les travaux prévus lors des séances précédentes.**

- Le chemin d'exploitation de Camus cadastré ZD 48 après être sur le terrain nécessite un arasement, et un reprofilage, le devis actualisé en décembre 2025 est d'un montant de 6 444 € HT soit 7 732.80 € TTC. Jean-Yves POILVET pourrait être intéressé par la décharge de terre/pierre

- Le chemin d'exploitation du Haut Quartier cadastré ZD 263 nécessite la même opération pour un montant de 4926 € HT soit 5 911,20 € TTC

Après avoir pris contact avec les principaux agriculteurs utilisant ces chemins, il s'avère que ceux-ci ne sont pas intéressés par la récupération de la terre qui sera donc transportée en décharge.

- Le chemin d'exploitation cadastré ZH33, nécessiterait un reprofilage pour l'évacuation de l'eau. Une visite sur place est nécessaire.

Après avoir délibéré, Le Bureau de l'Association Foncière,

- DECIDE à l'unanimité :

- de solliciter l'entreprise TP GUEGUEN avec une intervention en septembre pour le chemin d'exploitation de Camus. L'opération sera imputée en investissement. Les travaux du Haut Quartier sont reportés à l'année prochaine.

- de réaliser des opérations de curage et d'arasement d'entretien classique, si nécessaire

- AUTORISE la présidente à signer les devis nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. (suivent les signatures).
Pour copie conforme, à LANDEHEN, le 12 juin 2026.
LA PRÉSIDENTE, Nathalie TRAVERT LE ROUX

LANDEHEN Association Foncière de Remembrement

Certifié envoyé en Préfecture le 15 juin 2026
Affiché le 15 juin 2026
La Présidente
Nathalie TRAVERT LE ROUX

LANDEHEN Association Foncière de Remembrement